

**EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE  
« ETAT TOGOLAIS 6,5% 2014-2019 »**



**NOTE D'INFORMATION**

**Taux d'intérêt** : *6,5% net d'impôt*      **Durée** : *5 ans*

**Valeur nominale unitaire** : *10.000 FCFA*      **Prix d'émission** :  *multiples*

**Montant** : *35 000 millions de FCFA*

**Arrangeur et chef de file du placement**: *Agence UMOA-Titres*

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
ANPGF	: Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement
APG	: Accord Politique Global
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CFA	: Communauté Financière Africaine
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRT	: Caisse de Retraite du Togo
DC/BR	: Dépositaire Central/ Banque de Règlement
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTI	: Droits et Taxes à l'Importation
FEC	: Facilité Elargie du Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
FRPC	: Facilité de Réduction de la Pauvreté et Promotion de la Croissance
IDH	: Indice de Développement Humain
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
PAL	: Port Autonome de Lomé
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISB	: Production Imputée de Services Bancaires
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	: Pays Pauvres Très Endettés
SGI	: Société de Gestion et d'Intermédiation

### Liste des Tableaux

Tableau n°1	: Caractéristiques de l'emprunt
Tableau n°2	: Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire (en FCFA)
Tableau n°3	: Réalisation et prévisions des recettes courantes (en milliards de FCFA)

# SOMMAIRE

	Pages
<b>I- ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION</b>	<b>4</b>
<b>II- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION</b>	<b>5</b>
2.1- Cadre de l'opération	5
2.2- Objet de l'opération	6
2.3- Caractéristiques de l'emprunt obligataire	6
2.4- Mécanisme de l'adjudication à taux unique	8
2.5- Ordres de souscription	8
2.6- Règlement et livraison des titres	8
2.7- Règlement de l'allocation des ordres de souscription	8
2.8- Mécanisme de Paiement	8
2.9- Service financier de l'emprunt	9
2.10- Tribunaux compétents	9
<b>III. PRESENTATION DE L'EMETTEUR</b>	<b>9</b>
3.1- Généralités sur le Togo	9
3.2- Évolution de la situation économique et financière du Togo	10
3.3- Les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo	18
3.4- Le Ministère de l'Economie et des Finances	20
<b>IV- MISE EN PLACE DES SURETES</b>	<b>27</b>
4.1- Mécanisme de la sureté	27
4.2- Recettes fiscales	27
4.3- Recettes non fiscales	27
4.4- Mécanisme de paiement des intérêts et de remboursement du capital	28
<b>ANNEXES</b>	<b>29</b>
Annexe 1 : Arrêté portant autorisation de l'émission de l'emprunt obligataire Etat du Togo 6,5% 2014-2019	30
Annexe 2 : Listes des Directions Nationales de la BCEAO	32

## **I- ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION**

Nous, soussigné Adji Otèth AYASSOR, Ministre de l'Economie et des Finances du Togo, agissant au nom de l'Etat Togolais, attestons par la présente, que les données et informations contenues dans la présente note d'information, sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Le Ministre de l'Economie et des Finances**

**Adji Otèth AYASSOR**

## II- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### 2.1- Cadre de l'opération

Au titre de l'année 2013, l'environnement économique international a été marqué par une lenteur dans la reprise économique dans la Zone euro, une décélération de la croissance aux Etats Unis ainsi que dans les pays émergents et en développement.

Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les économies<sup>1</sup> ont fait preuve de résilience face à la morosité de la conjoncture internationale. A la faveur de la poursuite de la mise en œuvre de politiques qui ont contribué à consolider la stabilité du cadre macroéconomique, la croissance serait maintenue à un niveau satisfaisant. Globalement, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union est attendu à 7,2% en 2014 contre de 5,7% en 2013, en augmentation de 26,3 point de pourcentage.

Au plan national, au cours des cinq (5) dernières années, l'économie togolaise s'est améliorée suite à la reprise de la coopération avec les principaux partenaires au développement, notamment les institutions de Bretton Woods. Les performances économiques enregistrées sur la période sous revue ont été encourageantes. Le taux de croissance réel moyen est de 4,64 % sur la période 2009-2013.

L'activité économique a été marquée en 2013 par la poursuite de l'exécution des projets d'appui au secteur agricole à travers le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et la mise en œuvre de la politique des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques. Les nouvelles estimations du PIB<sup>2</sup> fixent le taux de croissance réel à 5,1% en 2013 contre 5,8% en 2012. Cette croissance est tirée par les secteurs secondaire et tertiaire.

Au niveau des finances publiques, les recettes totales de l'Etat sont en progression de 24,6% et les dépenses totales en hausse de 12,4% en 2013.

Sur le plan monétaire, le crédit à l'économie et la masse monétaire à fin décembre 2013 progressent respectivement de 14,8% et 8,0% par rapport à fin décembre 2012.

S'agissant des comptes extérieurs, le solde courant de la balance des paiements est déficitaire de 181,4 milliards de FCFA, représentant -8,8% du PIB en 2013 contre respectivement -190,4 milliards de FCFA et -9,6% en 2012.

Les objectifs budgétaires retenus par le Gouvernement ces dernières années ont renforcé la compétitivité internationale de l'économie et ont amélioré les finances publiques. La reprise économique devrait se poursuivre et le taux de croissance se situerait en moyenne à 6,0% sur la période 2013-2018 et la réduction du déficit courant à une moyenne annuelle de 5%.

---

<sup>1</sup> «Perspectives économiques des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine en 2014», BCEAO, janvier 2014

<sup>2</sup> Comité PIB- avril 2014

Les Autorités nationales entendent mener une politique d'endettement prudente pour la couverture des besoins d'investissement prioritaires notamment, la construction des infrastructures routière et ferroviaire, le développement de l'agriculture et le renforcement de la fourniture des services sociaux de base (éducation, santé, eau).

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, le Gouvernement entend poursuivre la maîtrise des dépenses, afin de rétablir progressivement l'équilibre budgétaire, accroître les exportations en redynamisant les secteurs minier et agricole.

Au cours de la période à venir, le Gouvernement à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) vise à promouvoir la reprise d'une croissance durable et la réduction de la pauvreté dans une double approche pour faire face aux urgences à court terme et aux objectifs de développement à long terme.

Les grands chantiers lancés depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) sont des preuves de l'affirmation du Gouvernement de faire du Togo un pays émergent d'ici 15 à 20 ans.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a donné mandat à la Agence UMOA-Titres de structurer et de coordonner cette opération d'emprunt obligataire.

## **2.2 Objet de l'opération**

La présente émission d'emprunt obligataire est envisagée pour le financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières et ferroviaires.

## **2.3 Caractéristiques de l'emprunt obligataire**

### **Tableau 1 : Caractéristiques de l'emprunt**

<b>Emetteur</b>	: Etat togolais
<b>Dénomination</b>	: « Etat du Togo 6,5% 2014-2019 »
<b>Nature de l'opération</b>	: Emission d'obligations par voie d'adjudication
<b>Objet de l'opération</b>	: Financement des travaux de construction et la réhabilitation des Infrastructures routières et ferroviaires
<b>Valeur nominale</b>	: 10 000 F CFA
<b>Prix d'émission</b>	: Multiples
<b>Nombre de titres émis</b>	: 3 500 000 obligations
<b>Nature des titres</b>	: Titres dématérialisés, inscrits dans les livres de la BCEAO

- Durée de l'emprunt** : 5 ans avec 1 an de différé
- Jouissance des titres** : La date de jouissance sera fixée en collaboration avec l'émetteur au plus tard 15 jours ouvrables après la date de clôture des souscriptions
- Taux d'intérêt** : 6,5% l'an
- Paiement des intérêts** : Les intérêts seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la jouissance des titres
- Remboursement du capital** : Le remboursement du capital en quatre (4) tranches égales se fera annuellement avec une année (1) de différé
- Liquidité** : Le Comité de Politique Monétaire (CPM), lors de sa session du 09 décembre 2013, a accordé l'admissibilité des obligations du Trésor aux guichets de refinancement de la BECAO
- Date d'adjudication** : 17 juillet 2014
- Période de souscription** : La période de souscription est prévue du 09 au 17 juillet 2014 à 10h30mn TU. Elle peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin.

**TABLEAU 2 : Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire (en FCFA):**

Années	Encours début de période	Ammortissement	Intérêts annuels	Annuités	Encours fin de période
2014	35 000 000 000			-	35 000 000 000
2015	35 000 000 000		2 275 000 000	2 275 000 000	35 000 000 000
2016	35 000 000 000	8 750 000 000	2 275 000 000	11 025 000 000	26 250 000 000
2017	26 250 000 000	8 750 000 000	1 706 250 000	10 456 250 000	17 500 000 000
2018	17 500 000 000	8 750 000 000	1 137 500 000	9 887 500 000	8 750 000 000
2019	8 750 000 000	8 750 000 000	568 750 000	9 318 750 000	-
<b>Total</b>		<b>35 000 000 000</b>	<b>7 962 500 000</b>	<b>42 962 500 000</b>	

## **2.4 Mécanisme de l'adjudication à taux unique**

### **➤ Description du principe**

L'adjudication à taux unique est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication de l'emprunt obligataire, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

## **2.5 Ordres de souscription**

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet. Ce bulletin est à retirer auprès des banques primaires membres de l'UEMOA. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début des souscriptions, le versement de la provision correspondante, auprès de l'agent indiqué à cet effet.

## **2.6 Règlement et livraison des titres**

A la signature du bulletin de souscription, il sera de la responsabilité des agents placeurs de recevoir du souscripteur la provision correspondante à l'ordre d'achat. Les titres sont livrés aux agents placeurs à la date de jouissance de l'emprunt.

## **2.7 Règlement d'allocation des ordres de souscription**

Dans le cas où la somme totale des souscriptions adjudgées par l'arrangeur serait inférieure à 35 milliards FCFA, l'Etat du Togo s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par l'arrangeur à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 35 milliards FCFA, l'émetteur pourra par l'intermédiaire de la BCEAO :

- soit informer le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de son intention d'augmenter le montant de l'émission à hauteur du montant des sommes souscrites. Les garanties et/ou sûretés mises en place seront étendues au montant total à retenir pour l'emprunt.
- soit procéder à une réduction des souscriptions, en retenant en priorité toutes les souscriptions des personnes physiques. Les souscriptions des investisseurs institutionnels seront réduites au prorata du montant restant.

## **2.8 Mécanisme de paiement**

Un ordre de virement permanent sera donné à la BCEAO de constituer des provisions aux fins d'assurer le remboursement.

## **2.9 Service financier de l'emprunt**

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations à chaque date d'échéance du capital seront assurés par la BCEAO à tous les établissements conservateurs des obligations.

## **2.10 Tribunaux compétents**

La présente émission est régie par le droit togolais. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement amiable, au Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé.

## **III PRESENTATION DE L'EMETTEUR**

### **3.1 Généralités sur le Togo**

Située dans la partie occidentale du continent africain, entre d'une part, la 6<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> degré de latitude Nord et d'autre part entre le méridien 0 et 1,6 degré de longitude Est, la République Togolaise s'étend sur une superficie de 56.600 km<sup>2</sup>. Sa longueur est de 600 km à vol d'oiseau et sa largeur varie entre 50 et 150 km.

Le Togo est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Le pays est découpé en 5 grandes régions administratives qui se présentent comme suit avec leurs chefs-lieux respectifs :

- Région Maritime : Tsévié
- Région des Plateaux : Atakpamé
- Région Centrale : Sokodé
- Région de la Kara : Kara
- Région des Savanes : Dapaong

En dehors d'une longue chaîne de montagne (chaîne de l'Atakora) qui s'étend du centre (le long de la frontière du Ghana) au Nord (le long de la frontière du Bénin), le relief est peu escarpé et représente un obstacle topographique mineur au développement du transport.

En raison de son allongement en latitude, le Togo connaît deux régimes climatiques : un climat de type équatorial au sud et un climat de type tropical au Nord.

La majeure partie des sols du pays (59%) est ferrugineuse. Le Togo est arrosé par d'importants cours d'eau permanents liés à de grands bassins. Ces cours d'eau ont généralement un régime régulier et modeste de par leur débit et leur longueur.

La population togolaise est estimée en 2011 à 6.191.155 habitants<sup>3</sup> pour un taux annuel de croissance de l'ordre de 2,8%. Environ 60% de cette population se concentrent dans la zone sud (régions Maritime et des Plateaux) sur un peu plus de 40% de la superficie du pays.

La densité moyenne estimée est de l'ordre de 109 hbts/km<sup>2</sup> en 2011 avec une forte concentration dans les zones agricoles, du fait de la recherche de nouvelles terres cultivables et dans les grandes villes.

## **3.2 Évolution de la situation économique et financière du Togo**

### **❖ Année 2013**

#### **3.2.1 Le Secteur réel**

Les nouvelles estimations du PIB<sup>4</sup> fixent le taux de croissance réel à 5,1% en 2013 contre 5,8% en 2012. Les prévisions initiales fixaient le taux de croissance à 5,6%. Cette croissance est tirée par les secteurs secondaire et tertiaire. En revanche, le secteur primaire a enregistré une croissance négative en raison du repli de la production vivrière et du coton en liaison avec une mauvaise pluviométrie au cours de la campagne agricole. La révision à la baisse des prévisions initiales de 5,6% de croissance en 2013 est essentiellement due aux baisses enregistrées au niveau des cultures vivrières, du coton et du clinker.

##### **3.2.1.1 Secteur primaire**

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire en 2013 baisse de 0,5% contre une hausse de 5,7% en 2012. Sa contribution à la croissance est de -0,2% contre +1,7% en 2012. Cette mauvaise performance est liée à la baisse de la production agricole.

La production vivrière régresse de 3,4% par rapport à 2012 et s'établit à 4.432,6 milliers de tonnes. Le manioc, le haricot, l'arachide, le mil et sorgho ont enregistré des augmentations en 2013. La hausse de la production de ces cultures a, cependant, été insuffisante pour contrebalancer le recul de la production des autres cultures telles que le maïs (-14,2%), l'igname (-16,7%) et le riz-paddy (-13,3%).

Les contreperformances réalisées dans la production céréalière s'expliquent globalement par les conditions agro-climatiques jugées insuffisantes qui ont contrarié les mesures prises par le Gouvernement afin de garantir la réussite de la campagne agricole notamment l'exécution de plusieurs projets d'appui au développement du secteur primaire à travers le PNIASA.

S'agissant des cultures de rente, leur valeur ajoutée est en régression de 3,9% contre une progression de 3,9% en 2012. Leur production s'établit à 150,2 milliers de tonnes, en baisse de 3,9% par rapport à 2012. La chute de la production du coton, victime des

<sup>3</sup> Résultats définitifs RGPH 2010-DGSCN

<sup>4</sup> Comité PIB- avril 2013

mauvaises conditions climatiques et dont la VA a connu une baisse de 13,4% explique cette évolution. Toutes les autres cultures sont en progression. La production du cacao a connu une augmentation de 8,0% par rapport à 2012, suivie du café (+7,3%), du palmiste (+6,0%) et des « autres » cultures (+5,0%).

### **3.2.1.2 Secteur secondaire**

La VA du secteur secondaire enregistre une hausse de 5,0% en 2013. Sa contribution à la croissance est de +1,0%, en relation avec une contribution à la croissance de +0,7% des BTP et de +0,2% des industries extractives.

Au niveau des industries extractives, il est noté une hausse de 5,9% de la valeur ajoutée contre 13,3% en 2012. La VA du clinker est en baisse de 19,1% contre une baisse de 5,3% en 2012 tandis que celle du phosphate a progressé de 12,1% contre une hausse de 24,9% en 2012 en liaison avec un regain de dynamisme du secteur consécutif aux efforts de rénovation du matériel de production à la mine entrepris par la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT). La production des industries extractives se présente comme suit :

- la VA des industries manufacturières est en hausse de 0,7% ;
- la VA du chapitre "Electricité, Eau et Gaz" progresse de 3,5% contre 15,9% en 2012 ;
- la VA des "BTP" a connu une progression de 13,6% soutenue par la poursuite des travaux de renforcement et de réhabilitation des infrastructures de base.

### **3.2.1.3 Secteur tertiaire**

La VA du secteur tertiaire marchand est en hausse de 10,2%. Les différentes composantes ont évolué comme suit : "Commerce" (+9,7%), "Transports, Entrepôts et Communications" (+8,6%), "Banques, Assurances" (+10,3%) et "Autres services marchands" (+11,5%).

La contribution du secteur tertiaire à la croissance du PIB est de +3,1% en 2013, en liaison avec une contribution de +1,3% de la branche « Autres services marchands » et de +1,1% de la branche « Commerce ».

La VA des branches non marchandes est en hausse de 9,9% contre 0,9% en 2012.

Le PIB nominal en 2013 est de 2.054,3 milliards de FCFA, en augmentation de 3,3% par rapport à 2012. L'indice du déflateur du PIB est en régression de 1,8% par rapport à 2012 et s'explique par les baisses de prix des produits vivriers et du phosphate.

Le PIB nominal par habitant passe de 303.836,7 FCFA en 2012 à 305.076,2 FCFA en 2013.

### 3.2.2 Finances publiques

L'exécution des opérations financières de l'Etat au titre de l'année 2013, comparativement à 2012, est caractérisée par :

- un accroissement de 24,6% des recettes totales et dons ;
- une progression de 12,4% des dépenses totales et prêts nets ;
- une baisse de 7,4% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse de -93,1 milliards de FCFA contre -127,0 milliards de FCFA un an plus tôt.

#### 3.2.2.1 Recettes de l'Etat et dons

Au titre de l'année 2013, les recettes de l'Etat ont atteint 449,0 milliards de FCFA, en progression de 20,9% par rapport à 2012, grâce à la bonne performance des recettes fiscales et non fiscales.

Les recettes fiscales sont en hausse de 22,9% et s'établissent à 402,9 milliards de FCFA, évolution impulsée par les "**impôts sur les revenus et les bénéfiques**" (+39,7%) et les "**impôts sur le commerce extérieur**" (+71,2%) pour des montants respectifs de 88,7 milliards de FCFA et 134,7 milliards de FCFA. Les performances enregistrées s'expliquent par les différentes réformes engagées au niveau des régies financières.

A fin décembre 2013, les recouvrements fiscaux de la Direction Générale des Impôts (DGI) ont atteint 170,3 milliards de FCFA, en augmentation de 12,9% par rapport à 2012. En termes de réalisation, ils représentent 107,2% des prévisions annuelles.

Les contributions indirectes liquidées par l'Administration des Douanes se chiffrent à 232,5 milliards de FCFA pour 205,1 milliards de FCFA prévu au titre du Collectif Budgétaire, soit un taux d'exécution de 113,4%. Comparativement à 2012, cette réalisation est en progression de 31,4%.

Au terme de l'année 2013, les recettes non fiscales s'élèvent à 46,1 milliards de FCFA contre 43,8 milliards de FCFA douze mois plus tôt, soit une hausse de 5,3%.

Les dons mobilisés au cours de l'année 2013 sont en progression de 53,1% et se chiffrent à 73,5 milliards de FCFA contre 48,0 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette hausse est imputable aux dons en capital qui se sont accrus de 98,1% en passant de 31,7 milliards de FCFA en 2012 à 62,8 milliards de FCFA un an plus tard.

#### 3.2.2.2 Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets se chiffrent à 601,3 milliards de FCFA en 2013, en progression de 12,4% par rapport à 2012, sous l'impulsion des dépenses courantes.

Les dépenses courantes sont ressorties à 439,5 milliards de FCFA, en hausse de 22,2% par rapport à 2012. Cette hausse est due à l'effet cumulé de la progression des "**salaires et traitements**" (+8,5%), des "**transferts et subventions**" (+25,0%) et des "**autres dépenses courantes**" (+33,2%).

Les dépenses de personnel (salaires et traitements) sont estimées à 130,6 milliards de FCFA pour une prévision de 136,0 milliards de FCFA au titre du Collectif Budgétaire, soit un taux d'exécution de 96,0%. Ceci s'explique notamment par la non réalisation des dépenses prévues pour des recrutements au niveau du Ministère de la Santé, du Ministère chargé de l'Education et de la Police Nationale.

Les transferts et subventions se chiffrent à 147,2 milliards de FCFA contre un montant de 117,8 milliards de FCFA en 2012.

Au titre des autres dépenses, les "matières fournitures" sont en progression de 34,3% et s'élèvent à 129,5 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique ont atteint un montant de 21,4 milliards de FCFA contre 18,6 milliards de FCFA à fin décembre 2012.

A fin décembre 2013, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 162,2 milliards de FCFA contre 175,1 milliards de FCFA un an auparavant, soit un recul de 7,4% en liaison avec la régression des dépenses en capital sur financement tant interne qu'externe respectivement de 13,1% et 3,5%.

### **3.2.2.3 Soldes et financement**

Au terme de l'année 2013, le "**solde budgétaire de base**" est ressorti à -52,1 milliards de FCFA contre -59,0 milliards de FCFA un an plus tôt.

Le "**solde global**" (dons inclus) est de -78,8 milliards de FCFA contre -115,5 milliards de FCFA à fin décembre 2012.

Avec la variation des arriérés de paiements de -14,3 milliards de FCFA, le "**solde global base caisse**" (dons inclus) se chiffre à -93,1 milliards de FCFA contre -127,0 milliards de FCFA à la fin des douze mois de 2012.

Ce solde global base caisse a été financé par des ressources intérieures pour un montant de 79,6 milliards de FCFA et des ressources extérieures hors dons s'élevant à 20,4 milliards de FCFA.

Le financement extérieur hors dons est évalué à 20,4 milliards de FCFA. Il s'agit essentiellement des emprunts (37,8 milliards de FCFA) et de l'amortissement au titre du principal de la dette extérieure qui se chiffre à 17,4 milliards de FCFA avec une non accumulation d'arriérés de paiement du principal de la dette extérieure.

### **3.2.3 Estimations de la balance des paiements 2013**

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2013, un solde excédentaire de 33,8 milliards de FCFA résultant d'un déficit courant de 181,4 milliards de FCFA et d'un excédent de flux nets de capitaux de 215,2 milliards de FCFA.

#### **3.2.3.1 Balance courante**

**Le déficit courant** s'améliorerait de 9,0 milliards de FCFA par rapport à l'année 2012, en raison notamment de l'amélioration des soldes de la balance des biens et des services.

La détérioration de 46,2 milliards de FCFA du solde déficitaire des biens résulterait de l'effet conjugué de la hausse de 85,6 milliards de FCFA des importations et celle de 39,4 milliards de FCFA des exportations.

La progression des exportations serait impulsée notamment par les transactions sur le clinker et divers produits des industries manufacturières.

#### **3.2.3.2 Compte de capital et d'opérations financières**

Le **solde du compte de capital et d'opérations financières** serait de 215,2 milliards de FCFA en 2013 contre 173,1 milliards de FCFA en 2012, soit une progression de 42,1 milliards de FCFA.

### **3.2.4 Secteur monétaire**

Comparée à fin décembre 2012, la situation monétaire à fin décembre 2013 est caractérisée par une amélioration de 33,8 milliards de FCFA de la position extérieure nette et un renforcement du crédit intérieur de 39,7 milliards de FCFA. En contrepartie, la masse monétaire s'est consolidée de 72,6 milliards de FCFA.

#### **3.2.4.1 Avoirs extérieurs nets**

A fin décembre 2013, les Avoirs Extérieurs Nets (AEN) des institutions financières se chiffrent à 307,6 milliards de FCFA, dont 98,4 milliards de FCFA pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et 209,3 milliards de FCFA pour les banques commerciales. Comparé au niveau de décembre 2012, les AEN ont progressé de 12,4%. Cet accroissement est imputable à l'amélioration de la position extérieure nette aussi bien de la BCEAO que des banques de dépôts.

#### **3.2.4.2 Position nette du gouvernement**

La Position Nette du Gouvernement s'est améliorée, passant de 129,7 milliards de FCFA à fin décembre 2012 à 80,6 milliards de FCFA un an plus tard. Cette évolution découle essentiellement de :

- la progression des créances de l'Etat sur le système bancaire, notamment les dépôts publics dans les livres de la Banque Centrale (+34,7 milliards de FCFA) et dans les banques commerciales (+27,3 milliards de FCFA) ;
- l'augmentation de 14,0 milliards de FCFA des concours des banques commerciales à l'Etat.

### **3.2.5 Dette publique**

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 907,9 milliards de FCFA à fin décembre 2012 à 1.020,6 milliards de FCFA à fin décembre 2013 enregistrant une hausse de 12,4%.

Au terme de l'année 2013, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 343,7 milliards de FCFA, représentant 33,7% du portefeuille de la dette totale. L'encours de la dette extérieure totale est en hausse de 23,3% par rapport à fin décembre 2012, sous l'effet combiné des paiements, des tirages et des fluctuations des principales devises de libellé des prêts.

L'encours de la dette intérieure, à fin décembre 2013, s'élève à 676,9 milliards de FCFA contre 629,2 milliards de FCFA à fin décembre 2012, soit une hausse de 7,6% due à l'effet combiné des remboursements, des emprunts obligataires, des tirages et remboursements des bons du Trésor et la prise en compte des dettes des sociétés d'Etat en liquidation.

### **3.2.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA**

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence à fin décembre 2013 se présente comme suit :

#### **3.2.6.1 Critères de premier rang**

- **Solde budgétaire de base équilibré**

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB est de -3,1% en 2013 contre -3,0% en 2012. Cette dégradation s'explique essentiellement par les dépenses courantes qui ont fortement augmenté. Elles ont représenté l'équivalent de 22,0% du PIB en 2013 contre 18,1% en 2012.

- **Taux d'inflation annuel moyen (norme :  $\leq 3\%$ )**

Le taux d'inflation en 2013 est de 1,8% contre 2,6% en 2012. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des prix observée au niveau des fonctions « *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées* », « *Logement, eau, gaz, électricité, et autres combustibles* », « *Communications* », « *Enseignement* », « *Restaurants et hôtels* » et

«*Biens et services divers*» pour respectivement 0,6% 2,0%, 3,2%, 4,1%, 5,2% et 5,0%.

- **Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme  $\leq 70\%$ )**

Le taux d'endettement est de 49,7% en 2013 contre 45,6% en 2012. Cette évolution s'explique aussi bien par la hausse de la dette extérieure que par celle de la dette intérieure. L'encours de la dette extérieure totale est en hausse de 23,3% par rapport à fin décembre 2012, sous l'effet combiné des paiements, des tirages et des fluctuations des principales devises de libellé des prêts. Celui de la dette intérieure est en hausse de 7,6% due à l'effet combiné des remboursements, des emprunts obligataires, des tirages et remboursements des bons du Trésor et l'actualisation des dettes des sociétés en liquidation.

- **Non accumulation d'arriérés de paiements sur la période de la gestion courante**

La variation nette des arriérés de paiements passe de -0,2 milliard de FCFA en 2012 à 0,0 milliard de FCFA en 2013.

### **3.2.6.2 Critères de second rang**

- **Taux de pression fiscale : (norme :  $\geq 17\%$ )**

Le taux de pression fiscale s'établit à 19,6% en 2013 contre 16,5% en 2012. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2013, soit 23,1% par rapport à une hausse modérée du PIB nominal qui est due à la baisse des prix de produits vivriers et du phosphate.

- **Masse salariale / recettes fiscales (norme  $\leq 35\%$ )**

Le ratio passe de 36,7% en 2012 à 32,4% en 2013. Cette performance s'explique par la hausse plus importante des recettes fiscales malgré les mesures prises par le gouvernement en faveur des travailleurs (intégration d'agents contractuels et mesures d'atténuation de la hausse du coût de la vie).

- **Investissements publics financés sur ressources internes / recettes fiscales (norme  $\geq 20\%$ )**

Le ratio s'établit à 15,3% en 2013 contre 21,6% en 2012 et traduit un ralentissement des efforts déployés par le gouvernement en matière d'investissements publics sur ressources propres malgré les efforts consentis dans la mobilisation des ressources internes en 2013.

- **Solde extérieur courant hors dons sur PIB (norme  $\leq 5\%$ )**

Le ratio est de -11,1% en 2013 contre -11,4% en 2012. L'amélioration de ce solde s'expliquerait par les excédents enregistrés au niveau des soldes de revenus et des services et l'amélioration de la balance commerciale.

#### ❖ **Année 2014**

En 2014, l'activité économique évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite de l'exécution des projets du PNIASA et le renforcement des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. En effet, les investissements privés, notamment ceux qui financent l'accroissement de la capacité du Port Autonome de Lomé et la construction de la nouvelle aérogare à l'aéroport international GNASSINGBE Eyadema se poursuivront en 2014. Il est également prévu une progression des investissements publics dans le Budget 2014. Ces investissements qui profiteraient aux BTP et à ses industries connexes constituent des sources additionnelles de croissance, sans oublier les exportations.

La progression de la production des cultures de rente est envisagée tout comme celle du phosphate qui augmenterait grâce au regain de dynamisme constaté dans ce secteur suite aux efforts de rénovation des équipements de production entrepris par la SNPT.

Au regard de ces hypothèses, le taux de croissance du PIB réel passerait de 5,1% en 2013 à 6,0% en 2014. Le secteur primaire et le secteur secondaire seraient les principales sources de cette croissance. Le secteur primaire connaîtrait un effet de rattrapage sous l'hypothèse de conditions climatiques plus favorables qu'en 2013.

La réalisation de cette performance reste donc liée à la maîtrise du principal facteur de risque qu'est la vulnérabilité du Togo aux aléas climatiques et aux chocs exogènes extérieurs. La mise en place de mesures visant à renforcer l'offre d'énergie électrique demeure également un défi important à relever.

Le taux de croissance du secteur primaire serait de 5,9% contre -0,5% en 2013. La VA des cultures vivrières progresserait de 3,9% contre une régression de 3,4% en 2013 et celle des cultures de rente serait en hausse de 15,9% contre une baisse de 3,9% en 2013 impulsée par le coton (+25,0%), le café (+16,0%) et le cacao (+16,0%).

Au niveau de la branche "Agriculture", la production des cultures vivrières augmenterait de 3,9% et la production des cultures de rente serait en hausse de 16,0% avec une progression attendue du coton de 25,0%.

La VA du secteur secondaire progresserait de 5,8% contre une hausse de 5,0% en 2013.

La VA des industries extractives serait en hausse de 11,0% contre 5,9% en 2013, en relation avec une progression de 11,8% attendue du phosphate.

Les industries manufacturières verraient en 2014 leur VA progresser de 3,6% contre 0,7% en 2013. Les VA des chapitres "**Electricité, Eau et Gaz**" et "**BTP**" connaîtraient un accroissement respectivement de 7,0% et 6,2%.

Le secteur tertiaire marchand augmenterait de 2,5% contre une progression de 10,2% en 2013. Cette évolution s'expliquerait par la croissance de l'activité au niveau du « **Commerce** » (+4,7%), du « **Transport, Entrepôts et Communications** » (+0,9%) et des « **Banques, Assurances** » (+9,4%).

La VA des branches non marchandes augmenterait de 1,8%. Les « **Services domestiques** », les « **loyers imputés** » et les « **services publics** » progresseraient respectivement de 1,1%, 3,0% et 1,4%.

Le PIB nominal en 2014 se situerait à 2.221,7 milliards de FCFA, en hausse de 8,2%. L'indice du déflateur du PIB progresserait de 2,1%.

Le PIB nominal par habitant passerait de 305.076,2 FCFA en 2013 à 320.828,7 FCFA en 2014.

### **3.3 LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE A COURT ET A MOYEN TERMES DU TOGO**

#### **3.3.1 Les atouts du Togo**

##### **Les infrastructures portuaires**

Le Port Autonome de Lomé (PAL), unique port en eau profonde de l'Afrique de l'Ouest, est une porte d'entrée pour les pays sans littoral de la sous région ouest africaine avec l'augmentation de sa capacité d'accueil. Il a une capacité de traiter un trafic de plus de 7 millions de tonnes par an et dispose également d'une bonne capacité d'agrandissement. Un troisième quai est en construction.

Dans le cadre de la libéralisation des activités de manutention, quatre (4) licences ont été accordées à des entreprises privées.

##### **La zone franche**

La zone franche de Lomé, créée en 1989 a accueilli des entreprises qui opèrent dans les domaines ci-après : cheveux synthétiques (3 entreprises Sud Coréennes), West African Cement (WACEM) dans la production de ciment et de clinker, transformation de produits agricoles, assemblage de motocyclettes, fabrication de produits pharmaceutiques et de prothèses dentaires, horticulture etc.

### **3.3.2 Programme de relance de l'économie :**

#### **❖ Point sur les réformes structurelles réalisées**

Dans le souci d'améliorer la gestion efficace des finances publiques et de réduire la pauvreté, les autorités togolaises ont mis en œuvre toutes les mesures dont la situation se présente comme suit :

- le DSRP Complet a été élaboré et mis en œuvre ;
- la stabilité macroéconomique est maintenue à travers l'exécution performante du programme FRPC et relayée par la FEC ;
- le mécanisme pour le suivi des dépenses publiques pour la réduction de la pauvreté sur la base d'une classification fonctionnelle a été mis en place ;
- la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances ont été mises en place et sont opérationnelles ;
- la Direction Nationale des Marchés Publics et l'Autorité de Régulation des Passations de Marchés ont été mises en place et sont opérationnelles. Les réformes doivent être entreprises pour consolider les marchés publics.

#### **❖ Réformes des finances publiques à moyen terme**

Les réformes des finances publiques vont se poursuivre notamment avec l'appui de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne et du Fonds Monétaire International. Le Gouvernement compte s'appuyer sur les acquis de la mise en œuvre du programme économique et financier 2008-2011 en matière d'administration des recettes, de gestion des dépenses publiques, de suivi et de comptabilité budgétaire, de contrôle interne et externe, de gestion active de la trésorerie et de la dette publique.

#### **❖ Orthodoxie budgétaire**

Le processus d'apurement des arriérés de paiements intérieurs accumulés sur plusieurs années a avancé de manière significative et se poursuit.

Le Gouvernement a pris des mesures pour aller vers un compte unique du Trésor en réduisant le nombre de comptes.

La capacité et la qualité dans la gestion des dépenses publiques ont été renforcées. Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'exécution des projets d'investissement en simplifiant et en réduisant les étapes dans la chaîne des dépenses du secteur public. Le contrôle a été renforcé et la mise en place du logiciel du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) permettra de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au minimum.

En vue d'éliminer les points de contrôle redondants qui rallongent la chaîne des dépenses publiques, le Ministre de l'Economie et des finances a pris l'arrêté N°172 /MEF/SP-PRPF portant modification du circuit de la dépense le 28 juin 2010.

#### ❖ **Secteur financier**

Les Conseillers en privatisation pour la privatisation des Banques à actionnariat majoritaire étatique en l'occurrence la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCl), la Banque Togolaise pour le Développement (BTD), la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA TOGO) et l'Union Togolaise de Banques (UTB) ont été recrutés et ont commencé leur mission depuis novembre 2009. Actuellement la BTD et la BIA ont été privatisées en mars 2013.

Le processus de désengagement de l'Etat des banques à capitaux publics qui est appuyé par une assistance technique soutenue par la Banque Mondiale et le FMI, tend vers le bouclage.

#### ❖ **Besoins de financement extérieur et intérieur**

Le Gouvernement entend mener une politique d'endettement prudente à moyen terme afin de préserver la soutenabilité de la dette. Cependant, le Togo, sortant d'une longue crise sociopolitique, a besoin d'importantes ressources pour le financement de son développement durable. Aujourd'hui, il apparaît clairement que le recours exclusif aux ressources concessionnelles ne peut lui permettre d'atteindre cet objectif.

A cet effet, le Gouvernement développera un programme d'émissions régulières de titres d'Etat tout en allongeant leur maturité afin d'améliorer sa capacité à faire face à ses besoins de financement sur le marché sous-régional, d'où l'objet de cette émission.

### **3.4 LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES<sup>5</sup>**

Le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'orientation générale de la politique économique et financière du Gouvernement, de la gestion du patrimoine de l'Etat et le suivi via le Secrétariat Permanent des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF).

C'est dans ce cadre que d'importantes réformes ont été menées au MEF et qui ont permis d'assainir les finances publiques notamment en matière de la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des recettes dans toutes les régies financières.

Il comprend :

- Le Cabinet du Ministre

---

<sup>5</sup> Les Directions Générales des Douanes et des Impôts ont été fusionnées par la Loi n°2012-016 portant création de l'Office Togolais des recettes du 14 Décembre 2012.

- Le Secrétariat Général
- La Direction Générale des Impôts
- La Direction Générale des Douanes
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- La Direction de l'Economie
- La Direction des Finances
- La Direction du Budget
- La Direction du Contrôle Financier
- La Direction du Matériel et du Transit
- La Direction du Garage Central Administratif
- La Direction des Assurances
- La Caisse de Retraites du Togo
- La Direction des Affaires Communes
- La Direction de l'Information de Gestion et de l'Audit
- La Direction du Portefeuille

Sont rattachées au Ministère de l'Economie et des Finances, la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), l'Union Togolaise de Banques (UTB) et l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement (ANPGF).

### **Le cabinet du ministre**

Le cabinet du ministre comprend un Directeur de cabinet, un attaché de cabinet, des conseillers et le secrétariat particulier.

### **Le SP- PRPF**

Le SP-PRPF a été créé par décret le 15 février 2008 pour conduire les réformes au Togo. Il a une mission horizontale travaillant avec tous les départements ministériels et toutes les institutions de l'Etat. Le Secrétariat Permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers est chargé :

- de coordonner la mise en œuvre et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers, notamment ceux inscrits dans les conventions signées avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires techniques et financiers;

- d'exploiter, d'analyser et de diffuser l'ensemble de données et informations nécessaires au suivi des politiques de réformes et des programmes financiers.

### **Le Secrétariat Général du MEF**

Le Secrétariat Général coordonne tous les services du ministère et centralise toutes les actions des directions du MEF.

#### **3.4.1 La Direction Générale des Impôts**

La Direction Générale des Impôts comprend des Services Centraux et des Services Extérieurs. Elle a en charge :

- l'animation, la coordination et la répartition de toutes les activités tendant à la réalisation des objectifs assignés à son service,
- la gestion des ressources et des moyens mis à sa disposition sous contrôle ministériel,
- l'organisation de séminaires de formation et de recyclage.

Les Services centraux de la Direction Générale des Impôts comprennent deux Directions : la Direction de l'Administration Générale et la Direction de la Législation, du Contentieux et des Affaires Foncières et Domaniales.

#### **3.4.2. La Direction Générale des Douanes**

La Direction Générale des Douanes a pour attributions :

- de veiller à l'application des lois et règlements en matière douanière en particulier et en matière économique sur toute l'étendue du territoire douanier national,
- d'assurer la perception des droits et taxes de douanes ainsi que de toutes les impositions exigibles à l'exportation
- de concourir à l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière douanière et du contrôle du commerce extérieur et des changes,
- de procéder aux enquêtes en matière douanières et de changes en vue de lutter contre la fraude,
- de participer avec les services compétents à l'élaboration des statistiques du commerce extérieur,
- de collaborer avec les administrations compétentes à la surveillance des frontières nationales et à la sauvegarde de l'intégrité territoriale,

- de déterminer les grandes orientations dans le domaine des techniques douanières et de la répression de la fraude,
- de collaborer avec les administrations compétentes à la surveillance des frontières nationales et à la sauvegarde de l'intégrité territoriale,
- de déterminer les grandes orientations dans le domaine des techniques douanières et la répression de la fraude.

Elle comprend les directions suivantes :

- la direction des affaires administratives et de la formation,
- la direction de la législation, du tarif, des régimes économiques et des relations internationales,
- la direction de l'informatique, des statistiques douanières, de la comptabilité et du budget,
- la direction du contentieux, des enquêtes douanières et de la valeur,
- la direction du contrôle des services.

### **3.4.3. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique**

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée du cabinet, des services centraux et des services déconcentrés. Elle a pour attributions :

- d'élaborer en rapport avec les services compétents du ministère chargé des finances les règles de la comptabilité publique, les plans comptables de l'Etat,
- de concourir à l'élaboration de la politique budgétaire, monétaire, économique et financière de l'Etat. Elle exerce, dans le cadre général de ses attributions, toutes les actions de contrôle et de surveillance nécessaires à la sauvegarde des intérêts du Trésor Public,
- de veiller à la régularisation des opérations pour lesquelles il a été réquisitionné par le Ministre chargé des Finances, ainsi qu'à l'approvisionnement, par des dotations budgétaires, des comptes particuliers ou spéciaux ouverts dans les livres du Trésor. Tout ceci en liaison avec le Directeur chargé du budget,
- de la négociation des termes financiers des emprunts de l'Etat ou des personnes morales de droit public,
- du suivi administratif des marchés de l'Etat et des marchés bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat,
- de la gestion des fonds d'emprunt,

- du suivi de la gestion de la dette avalisée et de la dette rétrocédée,
- de la gestion de la dette intérieure,
- du suivi de la régularité des dépenses des projets cofinancés ou entièrement financés sur ressources extérieures.

#### **3.4.4 La Direction de l'Economie**

La Direction de l'Economie comprend quatre (04) divisions :

- la division des affaires économiques,
- la division de la prévision,
- la division des relations économiques et financières,
- la division des services généraux et de l'information.

#### **3.4.5 La Direction du Budget**

Les attributions de la Direction du Budget se regroupent en quatre (04) grandes catégories :

- Préparation du budget de l'Etat et suivi de son exécution,
- Recherche d'une meilleure utilisation des moyens au niveau de la décision de la gestion,
- Etude de toutes les questions générales ou particulières et de tous les textes et projets susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les finances publiques, notamment en ce qui concerne la réglementation du personnel (mesures salariales, restructuration des services), la législation sociale et politiques sectorielles (agriculture, transport, énergie, industrie en particulier),
- Tutelle financière des collectivités locales, des établissements autonomes, des entreprises et sociétés nationales etc, étude et adoption des contributions aux budgets des organisations internationales.

Les attributions énumérées ci-dessus sont mises en œuvre au sein de la Division Budget de l'Etat, de la Division Budget des collectivités locales et des finances internationales, de la Division Etudes Budgétaires et de la Division Entreprises Nationales et organismes Autonomes.

#### **3.4.6 La Direction des Finances**

La Direction des Finances est organisée en cinq (5) divisions :

- La Division Administrative et des Etudes
- La Division Dépense de Personnel
- La Division Dépenses de Matériel et dépenses diverses
- La Division des Recettes
- La Division de la Comptabilité

### **3.4.7 La Direction du Contrôle Financier**

La Direction du Contrôle Financier est composée de trois (03) divisions que sont :

- La Division des Etudes
- La Division Comptabilité
- La Division des Services Communs

### **3.4.8 La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire**

La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire est composée de trois (03) divisions :

- La Division administrative et gestion du parc
- La Division technique
- La Division des Permis de conduire

### **3.4.9 la Direction du Matériel et du Transit**

La Direction du matériel et du Transit est composée de trois (03) divisions.

- La Division administrative
- La Division Technique
- La Division des Transports
- La Direction du Portefeuille

### **3.4.10 La Direction des Assurances**

Elle a en charge quatre divisions suivantes :

- La Division de la Réglementation
- La Division des Marchés de l'Assurance
- La Division de la Statistique – Enquête et Etudes
- La Division des Services Communs

### **3.4.11 La Direction des Affaires Communes**

La Direction des Affaires Communes comprend une Division. Cette Division est chargée de la gestion du Centre Administratif des services Economiques et Financiers (CASEF) appelée Division de la Gestion du CASEF.

### **3.4.12 La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit en abrégé «CAS/IMEC»**

Les membres de la cellule portent le titre d'inspecteurs contrôleurs.  
Elle est chargée :

- d'exercer la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances sur les structures mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit,
- de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement de réseaux mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit,
- de coordonner et d'harmoniser les actions des différents intervenants sur le terrain,
- de concevoir et d'exécuter un programme d'information et de sensibilisation,
- d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques concernant l'ensemble du système,
- d'établir, dans le cadre de ses contrôles, des rapports périodiques dans lesquels elle informe le Ministre de l'Economie et des Finances des infractions à la réglementation sur les institutions afin que des sanctions soient prises.

## IV MISE EN PLACE DES SURETES

### 4.1 Mécanisme de la sureté

Les principales recettes qui alimenteront les comptes séquestres sont essentiellement les recettes fiscales. Elles permettront de couvrir les intérêts et le remboursement de l'emprunt.

Ces recettes sont largement suffisantes pour alimenter les comptes séquestres et assurer le service de l'emprunt.

### 4.2. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont constituées des recettes de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes. En 2013 les recettes fiscales étaient de 403,6 milliards de FCFA soit une augmentation de 23,2% par rapport à 2012.

Elles passent de 229,1 milliards en 2009 à 403,6 milliards de FCFA en 2013, soit une progression de 76,2%. Elles sont projetées à 438,1 milliards de FCFA en 2014.

Les projections sur les cinq (5) prochaines années laissent présager de très bonnes performances des régies financières sur la durée de l'emprunt.

Estimé à 438,1 milliards en 2014, les recettes fiscales passeront à 587,9 milliards de FCFA en 2019, soit une croissance de 34,2%.

Le tableau ci-dessous indique les recettes d'impôt réalisées sur les cinq (5) dernières années et donne une projection sur les six (6) prochaines années.

**Tableau 3 : Réalisation et prévisions des recettes courantes**  
(En milliards de FCFA)

ANNEES	REALISATIONS					PREVISIONS					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RECETTES FISCALES	229,1	246,7	291,4	327,7	403,6	438,1	469,5	502,3	539,5	545	587,9
RECETTES NON FISCALES	23,3	50,2	25,1	44,8	54,8	54,2	49,9	53,3	57,5	62,0	66,6
RECETTES COURANTES	252,4	296,9	316,5	372,5	458,4	492,3	519,4	555,6	597,0	607,0	654,5

Source : Direction de l'Economie

### 4.3 Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont connu une évolution en dent de scie sur les cinq (5) dernières années.

En effet, de 23,3 milliards de FCFA en 2009, elles sont passées à 54,8 milliards de FCFA en 2013. Soit une augmentation de 135,2%.

Toutefois, les prévisions de recettes non fiscales sur la durée de l'emprunt sont intéressantes. Elles se situeront à 54,2 milliards de FCFA en 2014.

#### **4.4 Mécanisme de paiement des intérêts et de remboursement du principal**

Il sera ouvert des comptes séquestres par l'Etat dans les livres des banques commerciales locales. Ces comptes seront affectés au remboursement de l'emprunt ainsi qu'au paiement de tous les engagements de l'Etat résultant de l'emprunt.

Ces comptes, à zéro débit avant le paiement des échéances, seront régulièrement approvisionnés à partir du compte de domiciliation des recettes de l'Etat du Togo ouvert dans les livres de la BCEAO de façon à répondre aux différentes échéances de paiement des intérêts et du principal de l'emprunt avec une marge de sécurité satisfaisante pour les investisseurs. L'alimentation progressive de ces comptes se fera par affectation d'un montant prédéfini provenant du compte de domiciliation de telle sorte que la somme disponible sur ces comptes, 3 mois avant chaque échéance, puisse couvrir l'ensemble des engagements de l'Etat au titre de l'annuité en cours.

En effet, sur la base du montant définitif de l'emprunt, et à la date de jouissance, l'Etat donnera un ordre de virement irrévocable à la BCEAO en vue d'alimenter les comptes séquestres à concurrence du montant de l'annuité de l'emprunt et des frais liés au service financier.

Aux différentes échéances, les banques débiteront, au profit du Dépositaire Central/Banque de règlement, les différents comptes séquestres du montant de l'échéance arrivée à terme, du montant de toutes les échéances en principal et intérêts jusqu'au remboursement total de l'emprunt. Les fonds seront disponibles dans le compte du Dépositaire Central/Banque de Règlement au plus tard sept (7) jours avant la date de chaque échéance afin d'honorer les paiements y relatifs.

# **ANNEXE 1**

**Arrêté autorisant l'émission de l'emprunt obligataire Etat du Togo  
6,5%  
2014- 2019**

**CABINET**

**Arrêté N° MEF/CAB**  
**Portant ouverture d'une émission d'emprunt obligataire par l'Etat**  
**Togolais**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

Vu le Traité du 10 janvier 1994 constituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;

Vu la Convention du 3 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, notamment les articles 18, 19 et 20 de son annexe ;

Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 sur les bons et obligations du trésor émis par voie d'adjudication et de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;

Vu la décision n° 001/97 du Conseil des Ministres de l'Union en sa session du 28 novembre 1997 portant adoption du Règlement Général relatif à l'organisation au fonctionnement et au contrôle du Marché Financier de l'Union ;

Vu la circulaire n° 007-2005 du 29 juillet 2005 relative à la procédure de conduite des opérations d'appel public à l'épargne sur le Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu la circulaire n° 004-2005 du 1<sup>er</sup> août 2005 relative à la procédure d'émission des emprunts d'Etats sur le Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu la loi n°2014-001 du 08 janvier 2014, portant loi de Finances Gestion 2014;

Vu le décret n° 86-109/PR du 5 juin 1986 portant organisation et attributions du Ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2013-060/PR du 17 septembre 2013 portant composition du Gouvernement, ensembles les textes qui l'ont modifié ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'Etat Togolais émet sur le Marché Financier Régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), un emprunt obligataire dénommé « Emprunt obligataire Etat Togolais 6,50% 2014-2019 » d'un montant de trente-cinq milliards (35 000 000 000) de francs CFA.

**ARTICLE 2** : La souscription à l'emprunt obligataire « Etat Togolais 6,50% 2014-2019 » est ouverte aux investisseurs institutionnels ainsi qu'aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

**ARTICLE 3** : L'emprunt obligataire «Etat Togolais 6,50% 2014-2019» est représenté par des obligations de dix mille (10 000) FCFA sur lesquelles est servi un taux d'intérêt annuel de 6,50% net d'impôt. Le remboursement de l'emprunt est annuel après une période de différé d'un an.

**ARTICLE 4** : Les intérêts de l'emprunt «Etat Togolais 6,50% 2014-2019» sont nets de tout impôt et taxe et n'entrent pas dans la détermination de l'assiette fiscale (impôt sur les sociétés et les revenus) tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques commerçantes ou non.

**ARTICLE 5** : Le paiement des intérêts et le remboursement du principal seront inscrits dans les lois de finances des années correspondant à leurs échéances.

**ARTICLE 6** : L'Agence UMOA-Titre est le Chef de file de l'opération.

**ARTICLE 7** : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le.....

**Le Ministre de l'Economie et des Finances**

**Adjil Otèth AYASSOR**

## Annexe 2 : liste des directions nationales de la BCEAO

<b>DIRECTION NATIONALE POUR LE BENIN</b>  <b>Cotonou</b> , Avenue Jean-Paul II 01 BP 325 RP Téléphone : (229) 21 31 24 66 / 21 31 37 82 Télex : 5211 BCEAO COTONOU Téléfax : (229) 21 31 24 65	<b>DIRECTION NATIONALE POUR LE MALI</b>  <b>Bamako</b> , Boulevard du 22 octobre 1946 BP 206 Téléphone : (223) 270 02 00 / 222 54 06 Télex : 2574 BCEAO BAMAKO Téléfax : (223) 222 47 86
<b>DIRECTION NATIONALE POUR LE BURKINA</b>  <b>Ouagadougou</b> , Avenue Gamal Abdel Nasser BP 356 Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17 Télex : 5205 BCEAO BF Téléfax : (226) 50 31 01 22	<b>DIRECTION NATIONALE POUR LE NIGER</b>  <b>Niamey</b> , Rue de l'Uranium BP 487 Téléphone : (227) 72 33 30 / 40 Télex : BCEAO 5218 NI Téléfax : (227) 73 47 43
<b>DIRECTION NATIONALE POUR LA COTE D'IVOIRE</b>  <b>Abidjan</b> , Angle Bd Botreau-Roussel, Avenue Delafosse 01 BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00 Télex : BC ABJ CI 23474 - 23761 - 23607 Téléfax : (225) 20 22 28 52 / 20 22 00 40	<b>DIRECTION NATIONALE POUR LE SENEGAL</b>  <b>Dakar</b> , Bd du Général de Gaulle x Triangle Sud BP 3159 Téléphone : (221) 889 45 45 / 823 53 84 Télex : BCEAO SG 21839 Téléfax : (221) 823 57 57
<b>DIRECTION NATIONALE POUR LA GUINEE BISSAU</b>  <b>Bissau</b> , Avenue Amilcar CABRAL BP 38 Téléphone : (245) 21 55 48 / 21 41 73 Télex : 289 BCGB 1 Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21	<b>DIRECTION NATIONALE POUR LE TOGO</b>  <b>Lomé</b> , Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 223 50 00 Télex : 5216 BCEAO TO Téléfax : (228) 22 23 50 50